

# Solaire thermique : profiter des aides et crédit d'impôt 2016 !

Jacques Ortolas

2016



**Le solaire thermique étant l'énergie renouvelable la plus noble, il est normal que les installations solaires bénéficient des aides les plus avantageuses et les plus étendues.**

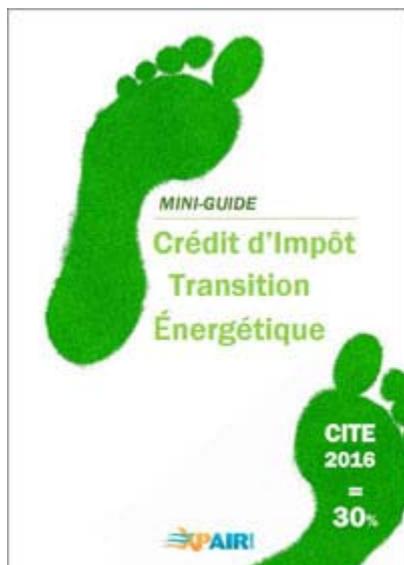
Une maison très basse consommation, ou une maison à énergie zéro, c'est une maison qui consomme peu d'énergie pour le chauffage, l'ECS, l'électricité et autres usages. C'est avant tout une construction qui respecte la réglementation actuelle RT 2012, ou qui va plus loin. Voici très simplement les repères essentiels pour une telle maison.



*En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation de l'Éditeur ou du Centre Français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris.*

© XPair éditions, 2016

## Le crédit d'impôt pour la transition énergétique ou CITE



Les installations équipées de panneaux solaires thermiques sont éligibles au titre du crédit d'impôt pour la transition énergétique, avec un taux extrêmement intéressant maintenu à 30 % sur le prix du matériel.

C'est-à-dire que le matériel solaire revient 30 % moins cher, quitte à ce que l'État rembourse cette somme si vous êtes non imposables.

Quelques conditions sont néanmoins demandées et en particulier il sera obligatoire que les travaux solaires soient réalisés par des installateurs RGE (reconnu garant de l'environnement).

[→ Procurez-vous le guide du CITE 2016](#)

## L'éco prêt à taux zéro pour le solaire

Ce type de prêt bonifiés par l'État est consacré à la construction neuve (PTZ ) ainsi qu'à la rénovation (Eco PTZ) il est effectivement sans intérêts.

L'Eco-prêt à taux zéro (PTZ) est notamment extrêmement intéressant :

- Pour toute habitation principale au moins achevée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990,
- Montant intéressant jusqu'à 30 000 euros maxi pour des périodes de remboursement entre 10 et 15 ans pour le prêt rénovation Eco-PTZ. Soit pour d'autres travaux de rénovation énergétique autres que seulement le solaire, exemple chaudière gaz condensation, isolation thermique, régulation de chauffage
- Et pour l'habitat neuf, c'est le prêt à taux zéro PTZ qui s'applique. Dans ce cas, le montant du prêt est obtenu par un pourcentage du coût total de travaux dans la limite d'un plafond (cf. lien public ci-dessous).
- Aucun critère ne repose sur le montant de travaux,

- Seul l'équipement solaire doit être fourni et posé par un installateur de type RGE (reconnu garant de l'environnement), et bien entendu pour être éligible, posséder des performances appropriées que toutes les marques connues proposent sans problème.
- A noter qu'en copropriété, l'éco-prêt à taux zéro est possible pour les syndicats de copropriétés

**En savoir plus dossier Climamaison :**

[www.climamaison.com/credit-impots-aides-habitat/le-pret-renovation-eco-ptz.htm](http://www.climamaison.com/credit-impots-aides-habitat/le-pret-renovation-eco-ptz.htm)

**En savoir plus site public sur le prêt à taux zéro rénovation « Eco-PTZ » :**

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905)

**En savoir plus sur le site public prêt à taux zéro ou « PTZ » :**

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10871](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10871)

## Les certificats d'économie d'énergie ou CEE

Les certificats d'économie d'énergie ou CEE sont des primes disponibles pour les constructions de logements datant de plus de deux ans.

En fait, les CEE font partie d'une incitation financière auprès des obligés (ENGIE, EDF, fournisseurs d'énergie,...) de réaliser des économies d'énergie.

Pour bénéficier des aides CEE, le particulier devra se mettre en contact avec un des obligés justes avant les travaux.

L'aide CEE est particulièrement intéressante pour des travaux de chauffage solaire car elle peut atteindre facilement plusieurs centaines d'euros, voire plus !

En savoir plus sur les primes CEE :

[www.climamaison.com/credit-impots-aides-habitat/profitez-des-primes-cee.htm](http://www.climamaison.com/credit-impots-aides-habitat/profitez-des-primes-cee.htm)

## La TVA à taux réduit de 5,5 %

Toute installation de solaire thermique peut bénéficier de la TVA réduite à 5,5% ! Cela concerne des travaux de rénovation pour un habitat datant de plus de deux ans, et à condition bien entendu que l'installation solaire soit réalisée par un professionnel qualifié.

En savoir plus sur la TVA à 5,5% :

[www.climamaison.com/credit-impots-aides-habitat/taux-de-t-v-a-reduit.htm](http://www.climamaison.com/credit-impots-aides-habitat/taux-de-t-v-a-reduit.htm)

## Les aides de l'Anah pour les revenus modestes

Ces aides sont réservées pour les ménages à revenus modestes pour les habitations datant de plus de 15 ans. Les propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi que les syndicats d'immeubles peuvent bénéficier de l'ANAH (agence nationale de l'amélioration de l'habitat). Bien entendu, les installations de solaire thermique sont totalement éligibles aux aides de l'Anah. Pour les ménages encore plus modestes rentrant dans le cadre de la précarité énergétique, des aides particulières sont attribuées par l'Anah dans le cadre du programme « habiter mieux ». Ce programme est particulièrement important car plus de 49 000 logements en ont bénéficié en 2015.

## Cumul des aides notamment avec le crédit d'impôt

Le crédit d'impôt transition énergétique pour une installation solaire, est cumulable avec les différentes aides suivantes :

- L'éco-prêt à taux zéro sous conditions de ressources
- La TVA à taux réduit
- Les certificats d'économie d'énergie
- Avec les aides (sous condition de ressources) de l'agence nationale de l'habitat (ANAH)

Les aides de l'ANAH ne sont pas cumulables avec l'aide des Certificats d'Economie d'Energie

## Lectures recommandées

[Matériels éligibles au crédit d'impôt 2016](#)

[Guide du crédit d'impôt transition énergétique 2016](#)

## Sources et liens utiles

[www.toshibaclim.com](http://www.toshibaclim.com)

[www.atlantic.fr](http://www.atlantic.fr)

[www.calideal.com](http://www.calideal.com)

## Pour en savoir plus

[Dossier CHAUFFAGE SOLAIRE ET EAU CHAUDE SOLAIRE](#)

Mai 2016



*Jacques Ortolas s'est spécialisé depuis des années dans la recherche de solutions d'économies d'énergie et d'exploitation optimisées des installations. Son expérience en la matière en fait un expert reconnu qui participe fréquemment à des groupes de réflexion chargés de définir les politiques énergétiques et environnementales.*

Jacques Ortolas